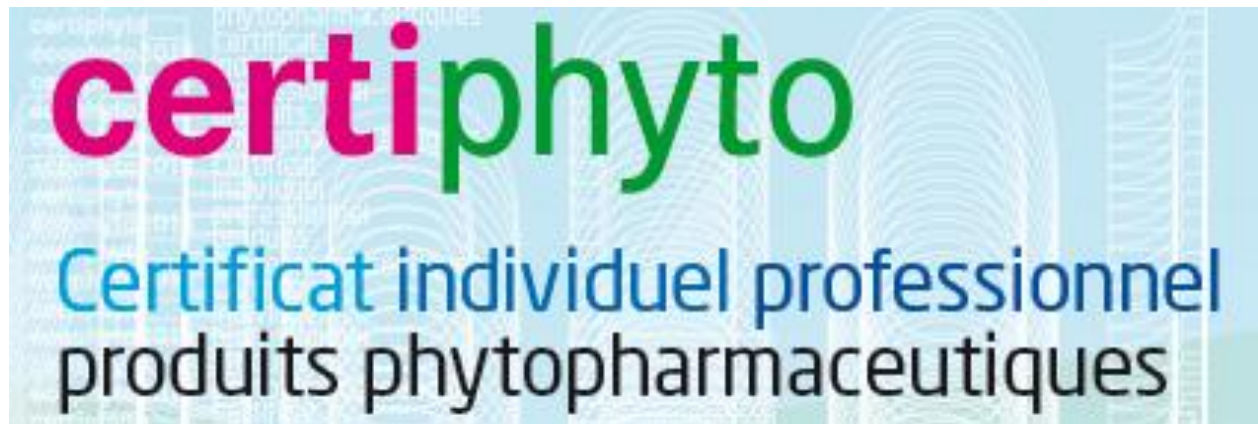


Certiphyto « Décideur en entreprise non soumise à agrément » – Primo certificat

- *Exploitants/Salariés/Autres publics*
- *Agents des Collectivités territoriales*



2 jours – de 9h à 17h
A la Chambre d' agriculture

Plusieurs sessions proposées pour les exploitants agricoles/salariés agricoles ainsi que pour les Collectivités Territoriales
(voir bulletin d'inscription)

Certiphyto « Décideur en entreprise non soumise à agrément » – Primo certificat

Plusieurs sessions proposées

Public

Agriculteurs-trices, futurs installés, salariés, autres Agents des Collectivités

Pré-requis

Aucun

Tarifs & Financement

0 € pour un contributeur Vivea (être à jour de ses cotisations MSA et sous réserve des conditions de prise en charge)

0 € pour un salarié agricole (être à jour des cotisations MSA et sous réserve d'effectuer l'inscription sur OCAPIAT)

250€/jour autres publics

225€ pour un agent de Collectivités Territoriales

Intervenant(e)s

Christel BODIN Conseillère Phyto CA37 et/ou Pascale MARTY Conseillère Environnement CA37

Repas non inclus

Objectifs

Acquérir ou consolider, en lien avec l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, les connaissances en matière :

- De réglementation et sécurité environnementale
- De prévention des risques pour la santé et sécurité pour les applicateurs et les espaces ouverts au public
- De réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques et méthodes alternatives.

Contenu / Programme

Maîtriser la réglementation liée aux produits phytosanitaires. Prévenir les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'homme. Prévenir les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'environnement. Réduire l'usage des produits phytosanitaires pour en limiter les impacts.

Méthodes pédagogiques

Apport de connaissances – Diaporama
Échanges / questionnaire avec les stagiaires
Tour de table
Mises en situation et/ou film
Brainstorming
Exercices pratiques

Modalités d'évaluations

Exercices et jeux
QCM formatif : 10 questions sur la santé, 10 questions sur la réglementation et l'environnement, 10 questions sur les techniques alternatives
QCM de 30 questions d'une durée totale d'une heure
Délivrance de l'attestation de formation et du bordereau de score
En cas d'échec, un rattrapage est possible soit par la formation ou par le QCM.

La chambre d'agriculture se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation si le nombre de participants est insuffisant.

CONTACT RESPONSABLE DE STAGE / PRE-INSCRIPTION

Christel BODIN

+33 (0)2 47 48 37 24 christel.bodin@cda37.fr

Ou Centre de Formation

+33 (0)2 47 48 37 34 formation@cda37.fr

Le programme détaillé vous sera envoyé avec votre convocation pour la confirmation. Une attestation de fin de formation sera délivrée après la formation. Les conditions générales, accès aux publics en situation de handicap et règlement intérieur sont disponibles dans le livret d'accueil, sur le site internet de la Chambre d'Agriculture Centre Val de Loire <https://centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr>, et disponibles sur demande.

BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION

A retourner 15 jours avant le début de la formation

Certiphyto « Décideur en entreprise non soumise à agrément » – Primo certificat

- Exploitants/salariés agricoles :** 31/08 et 09/09/2021 02 et 06/12/ 2021
 Agents en Collectivités : 13 et 14/09/2021 09 et 10/12/2021

Nom de l'entreprise (GAEC, EARL...) :

N° SIRET :

Nom et prénom du participant :

Date et lieu naissance :

Adresse postale :

.....

Code Postal : **Commune** :

Tél : **Portable** :

Mail :

Statut professionnel :

- Chef.fe d'entreprise agricole
 Conjoint.e collaborateur
 Salarié.e
 Cotisant.e solidaire MSA (préciser si cotisation Vivea prélevée ou non)
 En projet d'installation agricole
 Agent de Collectivités Territoriales
 Autre :

Questions / attentes spécifiques :

-
.....
.....
.....

- Je m'engage à participer à la formation

En fonction des conditions de prise en charge, le règlement du montant défini sur le contrat ou la convention de formation sera à réaliser à réception de la facture.

Fait à

Signature,

Le



BULLETIN A RETOURNER PAR MAIL OU COURRIER A :

CHAMBRE D'AGRICULTURE - Centre de Formation
38 RUE AUGUSTIN FRESNEL
37170 CHAMBRAY LES TOURS
+33 (0)2 47 48 37 34

Protection des Données : vous disposez de droits sur vos données personnelles et notamment le droit, à tout moment, de retirer votre consentement au traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de votre Chambre d'agriculture. »

RAPPEL SUR LE CREDIT D'IMPOT FORMATION 2021

Par ex. pour 1 journée de
formation de 7 heures,
vous pouvez bénéficier d'un
crédit d'impôt de:
7 h x 10,25 € = 71,75 euros

Contact :

Centre de formation

+33 (0)2 47 48 37 34

formation@cda37.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE

38 RUE AUGUSTIN FRESNEL

37170 CHAMBRAY LES TOURS



Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter la référente handicap : Françoise PALLUAU - francoise.palluau@cda37.fr - 02 47 48 37 36.

Retrouvez toutes nos formations sur

www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES

